

## SÉANCE DU 10 MAI 2021

---

### Ordre du jour :

- Autorisation au Maire de signer l'acte authentique de constitution de servitudes avec ENEDIS (au hangar communal)
  - Changement de locataire appartement n° 4 à l'Écule
  - Projet d'extension de l'école Le Triolet
  - Elections régionales et départementales : organisation du bureau de vote
  - Tour des commissions
  - Questions diverses
- 

Par suite d'une convocation en date du 3 mai 2021, les membres composant le Conseil Municipal se sont réunis à la salle des fêtes le lundi 10 mai 2021 à 20 heures 30 sous la présidence de Monsieur Jérémie COURLET, Maire.

Étaient présents : Alexandre BAUDET, Jérémie COURLET, Christelle DEROBERT, Nicolas GIROD, Sébastien REY-GORREZ, Béatrice TISSOT, André MORARD, Rémi BESSERER, Carole ETTORI, Marie-José GIUSTI, Céline GEORG, Marie TROUILLET, Yanis ETHEVE, Aline SIMOES.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Absents excusés : Gaëlle MESSINA (a donné pouvoir à Jérémie COURLET),

Monsieur le Maire ayant ouvert la séance à 20h30 et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil.

A été nommé secrétaire de séance : Rémi BESSERER

---

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le compte-rendu de la séance de Conseil Municipal du jeudi 08 avril 2021.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'ajouter les points suivants à l'ordre du jour du Conseil Municipal :

- Convention Syane
- Projet eau potable,
- Projet de sécurisation du Châtelard
- Auberge du Bar à thym

Le conseil municipal accepte la proposition à l'unanimité.

### **AUTORISATION AU MAIRE DE SIGNER L'ACTE AUTHENTIQUE DE CONSTITUTION DE SERVITUDES AVEC ENEDIS (AU HANGAR COMMUNAL)**

Il est porté à la connaissance du conseil municipal un exemplaire de la convention signée entre la société ENEDIS et le maire de la commune de Minzier le **06 février 2020 pour la commune et le 19 novembre 2020 pour ENEDIS**, pour constituer des servitudes de **PASSAGE DE CANALISATIONS ELECTRIQUES AERIENNES**,

Ainsi que d'accès des agents ENEDIS, de non-aedificandi, de pose et passage des divers accessoires nécessaires à l'installation, au profit de tout fonds dominant appartenant à la société dénommée ENEDIS (anciennement ELECTRICITE RESEAU DISTRIBUTION FRANCE), Société anonyme à directoire et conseil de surveillance au capital de 270037000 EUROS, ayant son siège social à PARIS LA DEFENSE CEDEX (92079), 34, place des Corolles, identifiée au SIREN sous le numéro 444608442 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de NANTERRE (92000).

**IL EST AUSSI PREVU DE CONSTITUER TOUT DROIT REEL DE JOUISSANCE SPECIALE POUR LA POSE/ENCASTREMENT D'UN OU DE PLUSIEURS COFFRETS ET/OU SUPPORT(S),**

Il résulte de cette convention que ces droits seraient consentis sur une parcelle cadastrée **245 route de la Fruitière section C n°1114** appartenant à notre commune et sans aucune indemnité.

Cette convention prévoit une réitération par acte notarié et pour des questions de commodité, il est proposé

une représentation du maire par procuration de ce dernier (ci-après « MANDANT ») au profit de tout collaborateur de l'office de Maître Antoine RODRIGUES, notaire à 74000 ANNECY, 4 route de Vignières (ci-après « MANDATAIRE »), à l'effet de :

- PROCEDER à la signature de tout acte constituant ces servitudes ou droits réels de jouissance spéciale aux charges, conditions, indemnités prévues dans la convention ou à défaut, aux charges, conditions et indemnités que le mandataire estimera convenables, stipuler que l'acte sera établi conformément au droit commun des servitudes conventionnelles, et en cas de litige, lier à ce titre l'interprétation du juge par application de l'article 12 du code de procédure civile pour éviter toute contestation ;
- REQUERIR la publicité foncière ;
- FAIRE toutes déclarations ;

Le MANDATAIRE sera bien et valablement déchargé de tout ce qu'il aura fait en vertu des présentes et des déclarations du MANDANT par le seul fait de l'accomplissement de l'opération, sans qu'il soit besoin à cet égard d'un écrit spécial.

Le MANDANT déclare déroger aux dispositions de l'article 1161 du code civil, en autorisant le MANDATAIRE de représenter plusieurs parties au contrat, même en opposition d'intérêts.

Aux effets ci-dessus PASSER et SIGNER tous actes et pièces, élire domicile, substituer et généralement faire le nécessaire.

\*\*\*

Le conseil municipal après en avoir délibéré, autorise à l'UNANIMITE le maire à signer l'acte notarié constituant ces droits et tous autres documents nécessaires à l'opération, personnellement ou pour des questions de commodité, par procuration au profit de tout collaborateur de l'office de Maître Antoine RODRIGUES, notaire à 74000 ANNECY, 4 route de Vignières.

#### CONVENTION SYANE

Monsieur le Maire rappelle l'existence de la borne de recharge électrique installée par Syane sur le domaine public, au parking de l'auberge du Bar à Thym.

Depuis 2020, le Syane a attribué une Délégation de Service Public (DSP) à la société SPBR1 pour l'exploitation et le développement du réseau de bornes de recharge publique « eborn ».

Dans ce contexte de changement d'exploitant, la convention d'Occupation du Domaine Public de la borne existante signée entre le Syane et la commune de Minzier doit être remplacée par une nouvelle convention signée par la commune de Minzier et SPBR1.

S'agissant ici de la signature d'une nouvelle convention, Monsieur le Maire demande au conseil l'autorisation de signer cette convention et toute pièce s'y afférent.

Après en avoir délibéré, l'ensemble du conseil autorise Monsieur le Maire à signer la nouvelle convention entre la commune et la société SPBR1 ainsi que toute pièce s'y afférent.

#### CHANGEMENT DE LOCATAIRE APPARTEMENT N° 4 A L'ÉCULE

Suite au départ de Monsieur MERLE Thierry, locataire de l'appartement communal n°4 situé à la Résidence « L'Écule », 20 route de l'Écule à Minzier, le 26 avril 2021,

Madame Christelle DEROBERT informe le Conseil Municipal que l'appartement nommé ci-dessus a été attribué par ordre sur la liste d'inscription et après étude des dossiers à Madame JOLY Lydie dès le **1<sup>er</sup> mai 2021** pour un loyer mensuel de 481 € et des charges mensuelles de 16 € ; la caution demandée est de 481 € ;

**Après avoir délibéré**, le Conseil Municipal à l'unanimité prend note que le logement communal n°4 situé à la résidence « L'Écule », 20 route de l'Écule 74270 Minzier, est loué à Madame JOLY Lydie **dès le 1<sup>er</sup> mai 2021**, pour un loyer mensuel de 481 € et des charges mensuelles de 16

#### PROJET D'EXTENSION DE L'ÉCOLE LE TRIOLET

Madame Carole ETTORI, Mairesse adjointe, et Présidente du SIVU « le Triolet » apporte les faits suivants au conseil :

Suite au refus du permis de construire fin juin 2020, entre autre, pour non-conformité au PLUi, et à la rencontre entre l'architecte et les représentants du SIVU en début d'année, quelques modifications étaient à prévoir au projet de l'extension de l'école du TRIOLET (modifications du toit, du sens de circulation, énergies plus propres etc).

A l'issue de cette rencontre et pour toutes ces modifications, le maître d'œuvre a demandé une somme supplémentaire.

Après étude du dossier et s'être approché du CAUE et de conseils extérieurs, le SIVU demande l'avis aux conseils municipaux.

Après discussion, le conseil municipal de Minzier demande d'abandonner le projet, si ce dernier n'évolue pas en adéquation avec les règles du PLUi et si l'architecte ne revoit pas ses prestations.

**ELECTIONS REGIONALES ET DEPARTEMENTALES :**  
**ORGANISATION DU BUREAU DE VOTE**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que les prochaines élections départementales et régionales auront lieu les dimanches 20 et 27 juin 2021.

Dans le cadre de ces élections, des précautions sanitaires devront être respectées.

Pour la tenue du bureau de vote, la commune a besoin d'environ 20 volontaires vaccinés ou qui disposent d'un test négatif de moins de 48 heures. Le conseil municipal demande qu'un courrier soit envoyé aux associations pour leur proposer de mettre un ou deux bénévoles à disposition.

L'organisation du bureau de vote des 20 et 27 juin 2021 est le suivant :

	<i>Dimanche 20 juin</i>	<i>Dimanche 27 juin</i>
<i>De 8h à 11h</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <i>REY-GORREZ Sébastien</i></li> <li>- <i>TISSOT Béatrice</i></li> <li>- <i>GIROD Nicolas</i></li> <li>- <i>DEROBERT Christelle</i></li> <li>- <i>GEORG Céline</i></li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <i>REY-GORREZ Sébastien</i></li> <li>- <i>TISSOT Béatrice</i></li> <li>- <i>GIROD Nicolas</i></li> <li>- <i>DEROBERT Christelle</i></li> <li>- +++++</li> </ul>
<i>De 11h à 14h</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <i>DUPRAZ Stephane</i></li> <li>- <i>DUPRAZ Cathy</i></li> <li>- <i>ETHEVE Yanis</i></li> <li>- <i>BAUDET Alexandre</i></li> <li>- +++++</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <i>BAUDET Alexandre</i></li> <li>- <i>GEORG Céline</i></li> <li>- <i>ETTORI Carole</i></li> <li>- <i>ETTORI Boris</i></li> <li>- +++++</li> </ul>
<i>De 14h à 17h</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <i>TROUILLET Marie</i></li> <li>- <i>SIMOES Aline</i></li> <li>- <i>MORARD André</i></li> <li>- +++++</li> <li>- +++++</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <i>TROUILLET Marie</i></li> <li>- <i>GIUSTI Marie-Jo</i></li> <li>- <i>DUPRAZ Stephane</i></li> <li>- <i>DUPRAZ Cathy</i></li> <li>- +++++</li> </ul>
<i>De 17h à 18h</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <i>COURLET Jérémie</i></li> <li>- <i>REY-GORREZ Sébastien</i></li> <li>- <i>ETTORI Carole</i></li> <li>- <i>ETTORI Boris</i></li> <li>- +++++</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <i>COURLET Jérémie</i></li> <li>- <i>MORARD André</i></li> <li>- <i>ETTORI Carole</i></li> <li>- <i>ETTORI Boris</i></li> <li>- +++++</li> </ul>

*Les personnes qui seront présentes sur le dernier créneau s'occuperont du dépouillement.*

Précision est ici faite que les deux scrutins auront lieu dans la salle de la bibliothèque. La partie de la salle de vote réservée aux élections départementales sera nettement séparée de celle affectée aux élections régionales. Cette salle sera aménagée de façon à éviter toute confusion chez les électeurs. Il sera accueilli trois électeurs maximum par zone, il y aura donc cinq assesseurs (vaccinés ou disposant d'un test négatif de moins de 48 heures) en tout et trois électeurs par zone et par passage.

Monsieur le Maire ajoute que la mise en place du bureau de vote aura lieu les samedis 19 et 26 juin après-midi.

### **PROJET EAU POTABLE**

La consultation des marchés arrive à échéance du 17 mai 2021 12 heures.

Pour la 1<sup>ère</sup> tranche, une subvention à hauteur de 30 % du montant total est attribuée par le Conseil Départemental.

### **SECURISATION DU CHATELARD**

Le chantier démarrera le 31 mai et se terminera fin juin. La commune de Minzier a reçu une aide départementale à hauteur de 50 % du montant du marché.

Le conseil municipal remercie le conseil départemental qui a été à l'écoute de la commune de Minzier.

### **L'AUBERGE DU BAR A THYM**

La réouverture en terrasse est prévue fin mai 2021. La commune prêtera les chapiteaux. Les plats à emporter seront toujours proposés aux clients.

Durant la crise sanitaire et grâce aux aides, l'activité a pu continuer : la distribution de plats à emporter a bien fonctionné.

### **TOUR DES COMMISSIONS**

#### Communication :

La sortie du Minzérois est prévue fin juin ; la commission est dans l'attente des articles.

Suite au diaporama, la photo de couverture du prochain Minzérois a été validée par le conseil.

Urbanisme : Monsieur Sébastien REY-GORREZ, Maire Adjoint en charge de l'urbanisme, présente les dossiers :

### **DÉCLARATIONS PRÉALABLES**

<i>Numéro</i>	<i>Demandeur</i>	<i>Adresse</i>	<i>Nature des travaux</i>	<i>Décision</i>
07418421X0008	ZOLLO Rebecca	434D route des Baraques	Muret béton gris av palissade de lames ajourées dessus et portillon	Accord du 08.04.2021
07418421X0005	WASSNER Jocelyn	19 rte du crêt	Rénovation toiture (chgt tuiles création ouvertures par velux + 4 ouvertures fenêtres en pignon)	Refus du 09 avril 2021
07418421X0009	DUPARC Cécile	La Côte	Division foncière	Refus du 09 avril 2021
07418421X0011	EDF ENR (WASSNER)	19 route du Crêt	Installation générateur photovoltaïque	refus du 09 avril 2021
07418421X0015	VILLESUZANNE Nelly	780 rte des Baraques	Clôture	Accord du 19.04.2021
07418421X0013	Sté PIE (pour Mme FERREIRA DA COSTA)	55b Chemin de la Tuilière	Panneaux photovoltaïques	Accord du 26.04.2021
07418421X0014	BUGIER Nathalie	65 imp. Des Acacias	Sortie conduit de fumée en façade	Accord du 26.04.2021
07418421X0006	MORIN Alain	253B route du Crêt	Piscine	Refus du 30.04.2021
07418421X0012	NODARI Grégoire	37 route de l'Ecule	Chgt de fenêtres	Accord du 07.05.2021

## PERMIS DE CONSTRUIRE

<u>Numéro</u>	<u>Demandeur</u>	<u>Adresse des travaux</u>	<u>Nature des travaux</u>	<u>DECISION</u>
07418419X0019T01	M et MmePOCHAT BARON	Chemin de la Tuilière	Transfert permis de construire d'une maison d'habitation	Accord du 26.04.2021
07418420X0003 t01	Sté les Clos de Crully – M GUINAND	558 Route de Prévy	Transfert d'un permis de construire	Accord du 30.04.2021

- *Instruction des demandes d'autorisation de travaux* : une réflexion sur le dépôt des Déclarations Préalables de travaux est engagée ; une information sera diffusée dans le Minzierois.
- *Modification au PLUi* : le Groupe de travail de la CCUR se réunira fin mai à Frangy.

### Bâtiments :

- Planning Lac été 2021 : Inscription des volontaires pour ramassage poubelles les week-ends ;
- Toilettes sèches Pierre 33 : les travaux sont en bonne voie

Consultation : la mise en place de la plate-forme « *je participe pour Minzier.fr* », est prévue début juillet 2021.

## QUESTIONS DIVERSES

Les bassins de la commune : Fleurissement prévu prochainement.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus et ont signé au registre tous les membres présents.